

ABONNEMENT.

| | |
|----------------------|--------|
| Saumur : | |
| Un an | 30 fr. |
| Six mois | 16 |
| Trois mois | 8 |
| Poste : | |
| Un an | 35 fr. |
| Six mois | 18 |
| Trois mois | 10 |

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. RICHARD et C^{ie},
Passage des Princes.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS.

| | |
|---------------------------|-------|
| Annonces, la ligne . . . | 20 c. |
| Réclames, — | 30 |
| Faits divers, — | 75 |

RÉSERVES SONT FAITES :

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

On s'abonne :

A SAUMUR,
Chez tous les Libraires ;

A PARIS,
Chez MM. HAVAS-LAFFITE et C^{ie},
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le lundi excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 25 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Août 1873.

Bulletin politique.

D'un bout à l'autre de ses frontières, la France est parfaitement tranquille. Partout règne l'ordre matériel. Cependant, la prospérité languit, le travail hésite. Aujourd'hui, nous avons l'ordre, nous dit-on de toutes parts. Mais, demain ?

Certes, ce n'est pas la confiance dans l'illustre maréchal-président, si dignement loué à Evreux par M. de Broglie, qui manque à la France.

Chaque jour, au contraire, depuis le 24 mai, a accru cette foi légitime.

Ceux-là mêmes dont le 24 mai avait mis en deuil les espérances démagogiques se raccrochent aujourd'hui au maréchal de Mac-Mahon et invoquent sa loyauté comme un refuge contre une surprise monarchique qu'ils redoutent de la majorité de l'Assemblée.

La confiance de tous les partis dans le maréchal subsiste donc, et même elle redouble. En même temps, la confiance générale fait défaut.

Nous ne sommes pas des alarmistes. Nous sommes des témoins impartiaux et sincères.

Il y a un an, à pareille époque, quand le chef de la France était M. Thiers, quoique même alors l'ordre matériel ne fût pas encore troublé, nous sentions craquer de toutes parts cette couche d'ordre et de sécurité si mince sur laquelle la société reposait.

Aujourd'hui, au contraire, malgré des pronostics menaçants, malgré l'échéance des agitations prédites un jour par M. Dufaure à la tribune, et dont il appréhendait l'éclosion coïncidant avec la libération du territoire, nous ne croyons pas que l'ordre risque d'être prochainement troublé.

L'ordre matériel, s'entend. Quant à l'ordre moral, c'est une autre affaire, et sous ce rapport il y a encore bien à faire.

Nous sommes fort tranquille en ce qui concerne la façon dont se passera le mois de septembre où nous allons entrer. Nous ne pouvons nous défendre de préoccupations sérieuses en ce qui regarde un avenir moins immédiat.

— C'est la faute des réactionnaires et des royalistes, disent les radicaux et leurs alliés. Ils n'avaient qu'à ne pas faire le 24 mai, sur lequel sont venus brocher la maudite fusion et les complots monarchiques qui s'y rattachent.

Il est trop aisé de répondre à ces messieurs que, sans le 24 mai, le ballon de la république conservatrice étant crevé par la double élection Ranc et Barodet, M. Thiers s'étant fait connaître à l'œuvre pour ce qu'il a toujours été : un artisan de désordre ; sans le 24 mai, nous ne serions pas où nous en sommes, non ! on n'aurait, sans le 24 mai, aucune incertitude sur l'avenir de la France, elle serait acquise au pire radicalisme, on en serait bien sûr.

Les étrangers auraient déjà fui. Le commerce ne sommeillerait pas, il serait mort. Les commandes ne seraient pas lentes, elles seraient nulles. On ne serait pas inquiet du lendemain, on en désespérerait.

Quand nous comparons le mois d'août 1873 au mois d'août 1872, certes notre satisfaction est grande. Quand nous comparons la France en août 1873, à ce qu'elle pourrait, à ce qu'elle devrait être, nous sommes loin d'éprouver le même contentement.

La révolution pacifique du 24 mai n'a pas produit tous les fruits qu'on attendait d'elle. Soixante-dix jours de vacances à peine restent au ministère. Il a déjà passé un tiers du temps pendant lequel il devait, avant de se représenter devant la Chambre, remanier la justice et l'administration, refaire la France à l'image des principes vraiment et résolument conservateurs.

A-t-il fait le tiers de la besogne qui devait remplir ses vacances parlementaires et les rendre fécondes pour le pays ?

Un rapprochement s'est opéré entre les deux branches de la maison de Bourbon. Nous avons salué d'un cri de joie, d'espérance et de respect cette entente entre des princes qui représentent une des formes du passé de la France et de la résurrection possible de sa gloire dans l'avenir.

On nous demande de toutes parts ce qu'il faut augurer de cette *Fusion*, puisque ce mot si impropre est consacré.

Sous peine de mentir à notre conscience, nous sommes forcé de répondre à ceux qui nous interrogent, qu'ils en savent autant que nous et que, jusqu'à nouvel ordre, nous devons nous en tenir à ce premier salut sympathique et respectueux par lequel nous avons accueilli l'énigme de la Fusion.

Nous ne sommes point dans le secret des dieux pour nous mêler de prédire dorénavant ce qui sortira de l'entrevue de Frohsdorff, si honorable pour les princes qui y ont pris part et d'un heureux augure pour la nation ; une seule chose nous paraît claire jusqu'ici dans la situation et dans nos destinées prochaines, c'est qu'avec le maréchal Mac-Mahon demeurant président du *statu quo* amélioré, l'on serait assuré de l'ordre matériel absolu et d'un acheminement vers l'ordre moral, le jour où le Président ne serait entouré que de conseillers absolument dignes de lui.

Nous continuons à affirmer, avec une conviction dont chaque jour redouble l'ardeur, que le salut est dans l'union du parti conservateur, et que risquer de sacrifier celle-ci à des espérances plus ou moins chimériques est une entreprise à laquelle il faut regarder à deux fois.

Nous voyons s'accréditer dans le pays cette pensée que si, à la rentrée des Chambres, aucune solution définitive n'est encore mûre, la consolidation du maréchal de Mac-Mahon, qui ne pourra, pas plus en novembre qu'en mai 1873, se refuser de sacrifier au pays sa modestie et son amour de la retraite, peut offrir de nouveau un asile sûr et un terrain où la confiance pourrait refleurir.

Nous sommes convaincu que sur le nom du maréchal Mac-Mahon ce n'est plus une majorité de 14 voix qui se réunirait, comme au 24 mai, mais la presque unanimité des membres de l'Assemblée, les uns dans l'espoir de rétablir la monarchie dans les esprits avant de la restaurer dans le pays, les autres pour laisser à l'héritier de l'Empire le temps d'atteindre sa majorité effective, les républicains enfin pour préserver, du moins, l'étiquette du gouvernement de leur cœur.

Nous ne disons point d'une façon absolue que, dès aujourd'hui, c'est à ce parti qu'il convient de s'arrêter. Nous exprimons seu-

lement la pensée reconfortante qu'il y a là un port sur lequel tous peuvent compter, et qui ne leur fera pas défaut.

On ne peut encore, à l'heure qu'il est, se dépenser sur le chapitre de la Fusion qu'en commentaires oiseux et en paroles vaines. De respectables fidélités entonnent le *te deum laudamus* ; des ennemis irréconciliables de l'ordre et de la royauté s'épuisent en déclamations et en calomnies méprisables.

Pour nous, nous attendons, nous espérons et nous engageons ceux qui craignent à se rassurer, en leur montrant le pouvoir confirmé et prolongé du maréchal de Mac-Mahon, comme l'asile destiné à recueillir les mécomptes des uns, les espérances des autres et à assurer la tranquillité de tous.

H. DE PÈNE.

Chronique générale.

La Presse publie la note suivante :

Quoi qu'on en ait dit, aucun dissentiment n'existe dans le ministère à propos du discours prononcé par M. le duc de Broglie à Evreux.

Ce discours, communiqué d'avance au conseil des ministres, est un acte de gouvernement, et non l'expression de la pensée personnelle d'un ministre.

Tous les directeurs des grandes compagnies de chemins de fer sont, dit le *Constitutionnel*, convoqués au ministère du commerce, afin d'étudier un nouveau tarif pour les céréales et de l'adoption de mesures analogues à celles qui furent prises en 1846-47.

On lit dans la *Correspondance Havas* :

On a dit qu'un dissentiment entre les membres composant le gouvernement et M. le duc Decazes sur la politique à garder en Angleterre aurait fait décliner à M. le duc Decazes l'offre qu'il avait acceptée de l'ambassade de Londres. Cette nouvelle est inexacte. M. le duc Decazes est actuellement au conseil général de son département ; sa nomination à Londres paraît de plus en plus probable.

On lit dans le *Français* :

Le parti radical fait faire dans l'Ouest de la France une campagne de propagande révolutionnaire. Hier, M. le préfet maritime de Brest, investi des pouvoirs qu'il tient de l'état de siège auquel est soumis l'arrondissement de Brest, a interdit une conférence que M. Rousseau, député de la gauche radicale, se proposait de faire dans la salle de la Bourse. M. Rousseau, devait, paraît-il, examiner la question de savoir « quels sont les moyens de renverser le gouvernement du 24 mai ? »

On lit dans la *Patrie* :

L'on a commencé à s'occuper, au ministère de la guerre, de l'organisation des cadres de l'armée territoriale.

Il y a environ deux mille demandes d'emplois faites par des officiers de tous grades en position de retraite ou démissionnaires. Jusqu'ici les demandes pour les grades supérieurs, depuis le grade de chef de bataillon et au-dessus, ne sont pas en nombre suffi-

sant pour permettre de constituer les cadres dont il s'agit ; ces cadres doivent être assez solidement constitués, puisqu'ils auront à commander à des effectifs que l'on peut évaluer à plus de cinq cent mille hommes.

Par suite du renvoi très-prochain dans leurs foyers des militaires de la classe de 1866, l'armée territoriale va recevoir tout cet important contingent d'hommes exercés, que l'on évalue à quatre-vingt-mille hommes.

Il y a donc urgence, si l'on veut éviter des pertes de temps, à organiser les cadres de notre seconde armée afin d'y incorporer, dès le premier janvier prochain, les militaires de la classe de 1866.

D'après le *Gaulois*, on s'occuperait activement, au ministère de l'intérieur, de la reconstitution du bureau du colportage.

On écrit de Versailles, le 27 août, à l'*A-gence Havas* :

M. de la Boullerie est de retour depuis hier soir de Vienne ainsi que M. Ozenne. Le ministre du commerce arrive pleinement satisfait de son voyage : il a pu constater le succès qu'a obtenu l'Exposition française, qui a été remarquée entre toutes. Il a reçu à cet égard, dans le monde officiel de Vienne, les félicitations les plus flatteuses pour notre pays.

On lit dans le *Soir* :

Certains journaux soutiennent que M. Thiers ne reviendra pas à Paris avant l'achèvement de son hôtel de la place Saint-Georges. Ils se trompent : l'ancien président de la République sera de nouveau installé à Paris à la fin d'octobre, pour tout l'hiver.

La presse française ne saurait donner trop de publicité au fait suivant :

Le 16 août dernier, deux officiers prussiens en bourgeois entraient dans un café à Liège. Le service était mal fait, paraît-il. Ces messieurs s'impatientaient, et l'un d'eux finit par dire à haute voix :

— Il n'y a donc pas ici un officier français pour nous servir ?

A ces mots, M. O'Sullivan, major aux guides, se lève, va droit au Prussien, et lui dit :

— Il n'y a pas ici d'officiers français, mais il y a des officiers belges, et ils sont solidaires de l'honneur de leurs camarades de France. Voici ma carte.

Un autre officier remit sa carte au deuxième Prussien, et rendez-vous fut pris pour le lendemain matin, mais on n'y trouva qu'un des Allemands, l'autre s'étant esquivé.

M. O'Sullivan a tué raide d'une balle celui qui restait.

Nous apprenons qu'un grand nombre d'officiers français ont envoyé leurs cartes au commandant belge par sympathie pour sa courageuse intervention.

Nous trouvons dans l'*Ordre*, et nous reproduisons sous réserve les informations suivantes :

« On parle d'une lettre de M. Guizot à M. le comte de Chambord.

» Cette lettre invoquerait, dit-on, l'autorité de Berryer, pour amener le prince aux concessions constitutionnelles qu'on lui demande.

» Toutefois, l'ancien ministre du feu roi Louis-Philippe ne se serait décidé à cette démarche que sur les plus pressantes instances des derniers visiteurs qu'il a reçus à Val-Richer. »

On lit encore dans l'Ordre :

« On dit que la légèreté ou l'impéritie dont aurait fait preuve M. Rampont, ex-directeur des postes, dans plusieurs affaires où se trouvaient engagés, au point de vue international, les intérêts de l'administration qu'il dirigeait, motiverait dès la rentrée une demande d'explications. »

« La fusion se meurt ! la fusion est morte ! » s'écrie le *Sicéle*. Et cependant, ces messieurs ne parlent pas d'autre chose. Ils la croient bien moins morte qu'ils ne le disent, pour tant s'occuper d'elle !

LA CHERTÉ DU PAIN.

Le pain, qui coûtait à Paris 90 centimes les 4 kilogrammes, il y a quinze jours, a soudain augmenté de 15 centimes et vaut aujourd'hui 1 fr. 05. Cette hausse, à laquelle les belles apparences de la moisson n'avaient point préparé le public, l'a péniblement impressionné, et la crainte d'une disette est venue s'ajouter aux graves préoccupations du moment.

Nous croyons que cette crainte est mal fondée et que la petite crise alimentaire qui sévit en ce moment sera de courte durée. En voici les raisons :

La production normale de la France en céréales est de cent millions d'hectolitres par an. Lorsque cette production descend à quatre-vingts millions d'hectolitres, il y a disette. Lorsqu'elle atteint cent vingt millions, limite extrême de la production, les vingt millions d'excédant se vendent à l'étranger et rapportent à notre agriculture quatre cent millions de francs.

Or, il paraît que, cette année, le déficit sur la récolte normale qui suffit à tous les besoins de notre alimentation nationale sera de cinq millions d'hectolitres, soit un vingtième. L'augmentation du pain ne devrait donc pas dépasser cinq centimes par quatre kilogrammes ; mais comme elle est de quinze centimes, il se produit pour dix centimes de hausse factice.

C'est le commerce de la boulangerie que le public accuse d'avoir exagéré la hausse, et comme elle s'est produite en même temps dans toutes les boulangeries de Paris, on y voit le résultat d'une entente. Ce serait le pacte de famine réduit à de faibles proportions. De pareilles accusations sont trop dangereuses pour qu'on les admette sans contrôle.

Remarquons d'abord que la cherté n'est point limitée à Paris, mais qu'elle s'étend à toute la France ; car tous les conseils généraux qui placent les affaires avant la politique ont proposé des mesures pour remédier à cette crise.

La suppression du monopole de la boulangerie n'a-t-elle pas d'ailleurs enlevé à l'administration le droit de taxer le pain, et conféré aux boulangers celui de vendre au prix qu'ils veulent fixer ?

Pour rendre impossible l'entente des boulangers et les spéculations du commerce, il faudrait donc revenir à la réglementation et au monopole, c'est-à-dire à une restriction de la liberté commerciale.

D'autres mesures attendront le même but, sans porter atteinte au principe fécond de la liberté du commerce. Parmi ces mesures, la principale et la plus efficace consisterait à favoriser la création de boulangeries municipales vendant à prix vrai et à poids légal.

Devant cette concurrence, les établissements privés seraient bientôt forcés d'abaisser leurs prix. D'ailleurs, la liberté commerciale guérit elle-même les maux qu'elle engendre, et nous apprenons que dans deux quartiers populeux de Paris, à Plaisance et à Charonne, les boulangeries affichent déjà le pain à cinq et dix centimes au dessous du cours.

Cette réaction contre le renchérissement se généralisera plus vite par la libre concurrence que par l'intervention administrative.

Enfin, si la boulangerie et la meunerie s'obstinaient à maintenir la hausse malgré la concurrence, malgré les prochains arrivages de blés étrangers, qui dans un mois vont combler le faible déficit de la récolte, c'est au conseil municipal qu'il faudrait demander le remède certain de la crise.

Ce remède consisterait à rétablir la caisse de la boulangerie qui, pendant quinze ans, a maintenu à 40 centimes par kilogramme le prix du pain à Paris ; mais c'était une institution d'origine monarchique qui, malgré son utilité, n'a pas trouvé grâce devant les hommes du 4 septembre.

Nous reviendrons sur cette question du pain. (Paris Journal.)

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans sa séance du 28 août, l'Académie française, présidée par M. C. Rousset, a proclamé les personnes qui ont mérité le prix Montyon pour actes de vertu.

Sur cette liste, nous trouvons le nom de M^{lle} Jeanne Lambert, d'Antoigné, canton de Montreuil-Bellay, laquelle a reçu une médaille de 500 fr.

M^{lle} Jeanne Lambert, quoique domestique, soigne son père depuis vingt ans avec un zèle et un dévouement qui ne s'est pas affaibli un seul instant.

Dans tout le pays, cette récompense est unanimement approuvée.

Par décret du Président de la République, en date du 18 août 1873, M. Renard, Alexandre-Eugène, a été nommé notaire à Varennes-sous-Montsoreau, en remplacement de M. Baudry, démissionnaire en sa faveur.

M. Renard a prêté serment à l'audience du 22 août 1873.

Le *Journal d'Angers* dit qu'après l'inspection du 32^e de ligne par le général Dartigues, qui ne restera pas moins d'une semaine à Angers, une partie du régiment, en tenue de campagne, fera des essais de campement, paraît-il, dans les environs de Cholet et de Doué-la-Fontaine.

M. Chantilly nous a procuré, pendant les fêtes de Saumur, trois soirées dont les habitués du théâtre sauront lui tenir compte. Avec des sacrifices importants, il a su composer une troupe d'élite, dont les membres sont dignes les uns des autres, et dignes aussi des grandes scènes.

Après *Don Pasquale*, *Bonsoir voisin*, *l'Eclair* et le *Maître de chapelle*, les pensionnaires de M. Chantilly ont abordé *l'Ombre*, pièce qui n'était pas connue dans notre ville. De l'avis des dilettantes, l'interprétation a été souvent moins heureuse à Paris. Honneur au ténor, M. Charrelli ; honneur aussi à la jeune du-gazon, M^{lle} Dujardin, qui a le principal rôle dans cette œuvre ; elle s'est montrée aussi habile musicienne que bonne comédienne. Deux fois elle a été rappelée sur la scène.

Le baryton, M. Kastner, et la première chanteuse, M^{lle} Diany, ont également bien droit à la reconnaissance, et le public ne leur a pas ménagé les bravos.

Nous devons aussi des éloges au pianiste et aux artistes composant le quatuor ; l'accompagnement a été conduit avec un talent incontestable.

En somme, nous n'avons qu'un vœu à émettre : que M. Chantilly nous ramène des artistes de cette valeur, il sera assuré de la sympathie du public et de faire de bonnes recettes.

Conseil général de Maine-et-Loire.

Extrait du compte-rendu analytique de la séance du vendredi 22 août.

Sur le rapport de M. Richou, le Conseil adopte le projet proposé pour le convertissement et l'élargissement du chemin n° 9 entre le bourg des Rosiers et la gare du chemin de fer, la dépense évaluée à 2,000 fr. devant être imputée sur les fonds d'entretien. A raison de sa nature, ce travail sera confié à l'entrepreneur déjà chargé de l'entretien de la ligne.

Puis sont adoptés, sur les conclusions de M. d'Andigné, les projets suivants :

1° Le projet de rechargement de chaussées

sur les communes de Gennez et Denezé. La dépense évaluée à 4,200 fr. sera imputée jusqu'à concurrence de 2,308 fr. 36 c. sur le budget rectificatif de 1872 et pour le solde 1,891 fr. 64 sur le crédit d'entretien. L'exécution sera confiée à l'entrepreneur déjà chargé de l'entretien du chemin.

2° Le projet d'établissement de chaussées et d'améliorations sur les communes de Varrains, Saint-Cyr et Brézé. Les dépenses s'élevant à 5,000 fr. seront imputées sur les fonds d'entretien.

Sur le rapport de M. Juchault, le Conseil approuve le projet et vote le crédit concernant le chemin d'intérêt commun n° 71 :

Amélioration de la traverse du bourg de Coron avec un crédit de 1,400 fr. à inscrire au budget de 1874.

Le même rapporteur expose qu'un crédit de 28,000 fr. a été inscrit au budget de 1873 pour la construction du pont de Couché, sur le Thouet, crédit qui ne pouvait être employé avant que l'on eût obtenu le concours de tous les intéressés qui sont : les départements des Deux-Sèvres et certaines communes de Maine-et-Loire, notamment le Puy-Notre-Dame et Antoigné.

Aucun concours n'étant encore définitivement assuré, la troisième commission propose le maintien au budget de 1874 de la somme de 28,000 fr., sans y ajouter celle de 10,000 fr. proposée par M. le préfet, en déclarant que, si au mois d'avril 1874 le concours de tous les intéressés n'était pas obtenu, la somme de 28,000 fr. serait retirée pour recevoir une autre destination.

M. Abellard demande la parole.

Son intention n'est pas, dit-il, de demander, comme il y a deux ans, que le Conseil enlève le service des routes départementales à MM. les ingénieurs pour le confier aux agents-voyers. Il se borne aujourd'hui à prier le Conseil d'ordonner l'étude de la question ; il apporte des documents nouveaux qui peuvent éclairer le Conseil général.

Une foule de Conseils généraux ont fait des études. Un département voisin, celui d'Indre-et-Loire, a même pris une résolution semblable à celle qu'il demandait, dont le résultat a été une économie de près de 100,000 fr.

La Charente, la Vendée l'ont fait, et le département des Deux-Sèvres, paraît-il, semble s'y préparer.

Je ne lirai pas, dit M. Abellard, la discussion qui a eu lieu dans le département d'Indre-et-Loire, ainsi que toutes les études qui l'ont précédée ; mais ces documents suffisent pour démontrer qu'il y a lieu d'étudier la question.

M. le marquis d'Andigné demande à M. Abellard sur quel chef de dépenses il pourra réaliser une économie de 100,000 fr. Il n'y a d'affecté au budget départemental qu'une somme pour l'entretien ; or, cet entretien, ce sont des cubes de pierres qu'on transporte sur les routes. Est-il possible d'admettre que les agents-voyers feront transporter des pierres pour 100,000 fr. de moins ?

M. Abellard répond que nous aurons d'abord l'économie de 27,000 fr. que nous payons aux ingénieurs pour frais de déplacement et de tournées et que nous ne paierons plus. Si les ingénieurs ont plus de théorie, plus de sciences, cela ne les rend pas infailibles en pratique. Sur ce point, M. Abellard dit qu'il n'a rien à ajouter à ce qu'il a déjà dit et à ce que personne n'ignore dans le Conseil.

M. Mayaud fait observer que c'est la troisième fois depuis dix ans que cette question a été soulevée, qu'elle a été l'objet d'un examen approfondi, dernièrement encore, en 1871. Faudra-t-il tous les ans que cette question se reproduise ? Il n'est pas permis, sans de graves motifs, de jeter l'inquiétude dans un service si important ; de même qu'on ne doit pas alléguer sans preuves qu'on peut faire des économies de 100,000 fr. sur telle ou telle partie des services.

M. Abellard. — Lorsque j'ai fait cette proposition en 1871, elle a été rejetée par le motif allégué par M. d'Andigné qu'elle était intempestive au moment où nous demandions aux ingénieurs un travail considérable pour le réseau départemental.

M. Mamert demande l'ordre du jour pur et simple.

Le Conseil, selon lui, ne doit pas s'arrêter plus longtemps sur une proposition qui met en suspicion nos écoles polytechniques et spéciales et le corps tout entier des ingénieurs ; institutions et corps que les nations

nous envient et dont la France a le droit d'être fière.

M. Juchault déclare que bien qu'il soit convaincu que la proposition de M. Abellard doit être rejetée, son assertion d'une économie possible de 100,000 fr., assertion faite en public, l'entraînerait à voter l'étude de la question.

M. Max Richard fait remarquer au Conseil qu'il faudrait que M. Abellard, s'il persiste dans sa proposition, présentât un projet complet avec un exposé de motifs. Cela se fait et doit se faire dans toute assemblée délibérante.

M. Guibourg dit : La question est grave ; je ne demande pas que le Conseil se prononce, mais M. Abellard dépose subitement une proposition sans avoir été entendu en commission et sans qu'il y ait eu de rapport par une commission sur sa question. Nous n'avons, à l'heure qu'il est, aucun document. La simple mise à l'étude de la question est déjà d'une extrême gravité ; je demande donc qu'avant qu'il soit statué sur cette question, M. Abellard dépose, dans le bureau de la troisième commission, sa demande par écrit, avec tous les documents à l'appui.

M. le président déclare que la discussion est close. Le Conseil, consulté, vote le renvoi de la proposition de M. Abellard à la troisième commission.

La magnifique fête de Notre-Dame-du-Salut, au Puy-Notre-Dame, aura lieu, comme par le passé, le 8 septembre.

Cette année, les pèlerins pourront emporter avec eux des souvenirs fort touchants : des rubans ayant touché la Sainte Ceinture, des médailles de Notre-Dame-du-Salut, d'après le travail commandé par Louis XI, des images gracieuses de l'église et de l'autel de la relique.

S'il n'est pas donné à M^{gr} l'Evêque de présider lui-même la cérémonie, il a cherché à être dignement remplacé en invitant Dom Guéranger, abbé de Solesmes, à officier pontificalement toute la journée.

Ce savant et digne enfant de saint Benoît, en acquiesçant à la demande de notre prélat, se dit heureux d'être agréable aux serviteurs de Marie, parce que, dans cet acte de foi et d'amour envers la très-sainte Vierge, il lui est donné en même temps un moyen de renouer, autant qu'il dépend de lui, la chaîne interrompue de la tradition ; car, dès le XII^e siècle, les bénédictins de Montier-Neuf ont eu au Puy-Notre-Dame un prieuré dont les religieux, concurremment avec le chapitre fondé par Louis XI, n'ont cessé, jusqu'aux jours de la Révolution, d'y chanter les louanges de Dieu et les gloires de Marie, autour de la Sainte Ceinture rapportée de Jérusalem par Guillaume IX, duc d'Aquitaine.

Outre une nombreuse assistance du Poitou, du Saumurois et de la Vendée, — car il s'organise des moyens de transport à Thouars, à Saumur, à Cholet, à Vihiers, aux Rosiers, pour aller au Puy-Notre-Dame, — on dit que tous les ordres religieux de la contrée seront représentés dans ce pèlerinage, et qu'un disciple de saint Dominique, le R. P. Marie-Eugène, se propose d'exalter les grandeurs de Notre-Dame-du-Salut et la confiance en la Sainte Ceinture. L'église du Puy-Notre-Dame, célèbre dès sa fondation, est l'un des plus beaux sanctuaires de l'Anjou et du Poitou élevé à la Mère de Dieu ; et, selon la poétique expression de M^{gr} Freppel, dans sa lettre pastorale sur les pèlerinages diocésains, elle semble se dérouler comme un immense reliquaire autour de la Ceinture de la bienheureuse vierge Marie, dont l'authenticité, dit Dom F. Chamard dans ses notes, est attestée par une série non interrompue de miracles éclatants.

Les paroisses et les confréries qui pourront le faire sont instamment priées d'apporter leurs bannières, afin de se grouper plus facilement pour former des chœurs pendant la procession de la Sainte Ceinture, et d'alterner avec la fanfare de Nueil et l'orphéon.

Le 23 août, Jean Bellion, âgé de 57 ans, ouvrier maçon à Gennez, s'est noyé dans la fontaine du Pâtis-de-Joreau.

Dimanche, 31 août, auront lieu les courses de Cholet. Voici le programme de la fête qui aura lieu, à cette occasion, dans le jardin du Mail, à 8 heures du soir :

GRANDE FÊTE DE NUIT, VENITIENNE, confiée

aux soins de M. Kervella, artificier et entrepreneur de fêtes publiques à Rennes.

Illumination à giorno de la promenade et du Jardin du Mail.

Bordure des gazons, massifs lumineux, route de feu, lustres et girandoles.

Grand concert donné par la musique des sapeurs-pompier.

Intermède pendant le concert.

Feu d'artifice nautique, sur la pièce d'eau du jardin.

Effets de feu de Bengale aux grottes, aux cascades et aux jets d'eau.

Pour terminer la fête : Embrasement général des jardins, avec feux pourpres et émeraude.

Le lendemain lundi 4^e septembre, à une heure de l'après-midi, sur l'hippodrome :

Deux courses de chevaux du pays. — Courses en sac. — Mât de cocagne. — Jeux divers.

Un peloton de cuirassiers, détaché de la garnison d'Anceus, sera envoyé à Cholet à l'occasion des courses de dimanche.

L'ouverture de la chasse, pour 1873, est fixée, dans toute l'étendue de la Loire-Inférieure, au dimanche 7 septembre prochain, au point du jour.

La chasse sera ouverte le 7 septembre dans le département de la Mayenne.

UN MOT ANGEVIN, AUTHENTIQUE.

Une fille revient du *triduum*.
Son père lui demande : « Sais-tu seulement ce que c'est qu'un *triduum* ? »

— C'est trois jours de prières.

— Ah ben oui ! on te fait croire cela, mais je vais te dire ce que c'est :

Tri veut dire *trois*.

Du — *deux*.

Um c'est *homme*.

Trois et *deux* font *cing* ; donc *triduum* c'est *Homme V* ou *H-nri V*.

Je te défends de remettre les pieds au *triduum*.
(Journal de Maine-et-Loire.)

Faits divers.

Où s'arrêteront donc les amateurs de statistiques :

L'un de ces enragés monomanes vient, pendant trois années consécutives, de consacrer huit heures de travail par jour à rechercher exactement le nombre de versets, de mots et de lettres employés dans la Bible.

Voici les résultats fournis par les recherches du patient béneux :

Les versets sont au nombre de 31,173.

On compte 773,692 mots et 3,566,480 lettres.

Le nom de Jéhovah ou de Dieu se trouve 6,855 fois, et la conjonction *et* n'y figure pas moins de 46,227 fois.

C'est le 117^e psaume qui forme exactement le milieu de la Bible.

A la mairie :

Un homme d'une cinquantaine d'années se présentait pour s'engager dans les « doux liens de l'hyménée » avec une jeune fille de vingt ans, d'une rare beauté.

Au moment où le maire pose à la future la question sacramentelle : « Consentez-vous, etc ? » la jeune fille lève la tête et répond tranquillement : « Non ! »

Grand émoi des parents, stupeur du futur, étonnement du maire.

— Pourquoi avoir attendu le dernier moment pour faire cette déclaration ? demanda le magistrat.

— Dame, monsieur, répond la jeune fille, c'est la première fois qu'on me demande si je consens.

INSTITUTION DES BÈGUES DE PARIS.

En lisant ces mots, *Institution des bègues*, sur une des plus jolies maisons de l'avenue d'Eylau, on se rappelle aussitôt les cailloux de Démosthènes successivement remplacés de nos jours par la fourchette de M. Itard, la gymnastique linguale de M^{lle} Leigh et de M. Malbouche, la gesticulation et l'isochrone de M. Serre, le bride-langue et le muthochrome de M. Colombat ; le cistre de M. Hervez de Chégoïn, le ratelier artificiel de M. Wutzer, les boules de caoutchouc de M. Morin, la cravate de M. Bates, etc. M. Chervin repousse tous ces engins

dont on a embarrassé la bouche du pauvre bègue. Son système, fondé sur l'imitation, fait simplement usage des principales règles de diction ; mais cet usage spécial, réfléchi, judicieux, constitue une méthode qui indique une grande expérience, une haute intelligence de l'enseignement, une énergique volonté.

Cette institution vient d'être fondée par M. Chervin avec le concours de M. le ministre de l'instruction publique.

La guérison des bègues par la méthode Chervin ne comporte ni remède, ni opération. Cette méthode est basée sur les règlements ordinaires de la prononciation : c'est la méthode de Démosthènes, moins les cailloux, professée comme nous l'avons déjà dit, avec une grande intelligence et une grande expérience de l'enseignement. Par une imitation attentive et constante, disent MM. les docteurs Desgranges, Fonterel et Passot, l'élève arrive à s'approprier la diction du professeur ; l'exercice le fortifie dans cette nouvelle manière de parler, qui devient pour lui facile et naturelle.

« M. Chervin, dit M. le docteur Gubian, président de la Société impériale de médecine de Lyon, dans un rapport officiel, M. Chervin professe réellement une méthode essentiellement intelligente, physiologique et gymnastique qui guérit le bègalement dans un ordre d'idées plus élevé, mais à peu près de la même manière qu'un gymnasiarque instruit et intelligent change un choréguète grêle et difforme en un homme bien conformé, agile et vigoureux. »

Laissons encore parler une voix autorisée :

« La Méthode-Chervin, dit le docteur Janssens, comprend, à la fois : une gymnastique physique qui ramène lentement les organes vocaux à leur état primitif et normal ; une gymnastique intellectuelle qui, par la réflexion, la connaissance pratique du mécanisme de la parole, de la structure de la phrase et de l'art de parler, fortifie l'acte du cerveau ; une gymnastique morale qui donne à l'esprit : la confiance, la tranquillité et sa complète liberté. Cette judicieuse et puissante méthode comprend deux traitements : un traitement général qui embrasse tout l'homme physique et moral, et un traitement spécial de tel ou tel agent de la parole dont l'état anormal caractérise le genre du bègalement. Mais le professeur rejette bien loin, comme inutiles et barbares : les gros et petits cailloux, les boules de caoutchouc, les refoule-langues, les plaques interdentaires, les bride-lèvres, etc., dont on a rempli, de nos jours, la bouche du pauvre patient ; comme il exclut également tous remèdes et opérations condamnés par l'expérience des plus savants praticiens. »

En dix ans, selon les calculs de M. Chervin, 6,773 conscrits ont été exonérés du service militaire pour cause de bègalement. Cette infirmité est donc très-fréquente, et travailler à la combattre est une généreuse initiative qui mérite tous les encouragements.

Docteur GOGNARD.

(Journal général de l'instruction publique.)

Variétés.

Le vieillard Liberius.

Le vieillard Liberius est persuadé, sans le dire, que la sagesse et la raison doivent naturellement sortir de sa tête de soixante-quinze ans. Aussi fait-il lettres sur lettres pour nous exposer ses croyances religieuses et politiques, dans la conviction qu'il en sortira un grand bien pour la République. Il a un vieil à nourrir pour cette dresse qui se défait et s'en va ; il crie « qu'elle se fait, » au contraire ; mais pourtant il paraît inquiet sur son sort, et il apporte pour la défendre trois affirmations débiles, précédées d'un « parbleu ! »

« Parbleu ! » s'écrie-t-il avec humeur, « n'est-il pas évident que, depuis un siècle, l'humanité se rachète des mains de ceux qui l'ont asservie, abruti et vendue ? »

C'est évident, cela !

Comment voulez-vous que les curés soient des rédempteurs ? « Si vous voulez être des » rédempteurs, » ajoute-t-il, « rachetez l'homme en entier, le corps et l'esprit. Ils ne se » sauveront pas l'un sans l'autre. »

C'est vrai ; mais, ce qui ne l'est pas, c'est que le prêtre ne pourra jamais être rédempteur, non parce qu'il n'a racheté que la moitié de l'homme, mais parce qu'il a été lui-même racheté.

Il ne faut pas confondre, vieillard, Notre-Seigneur J.-C. avec ses serviteurs, le Rédempteur avec le racheté, — cela fait très-

mal, surtout quand on y joint une grosse faute de langage.

Il eût été mieux de dire le corps et l'âme, au lieu d'esprit. Vous direz que la libre-pensée vous a fait commettre cette faute d'esprit ; que vous ne croyez pas à l'âme ; mais, alors, il faudrait vous rappeler que vous ne discutez qu'à la condition, posée par vous, que le curé de la Tour-les-Moines veuille bien oublier son titre de curé, et vous, celui de libre-penseur obstiné.

En tout cas, malheureux philosophe, vous faites tort à vos connaissances, et votre corne tout usée remet en mémoire le propos du vieux lion :

C'est mourir deux fois que souffrir les atteintes.

Une troisième affirmation achève la défense de la République par Liberius, redevenu libre-penseur obstiné à cause de son esprit.

« Grâce aux fautes, aux insanités, aux » crimes des dirigeants, la République se » fait. Les d'Orléans, les Bonaparte ne respectent pas leurs propres lois ; ces gens-là » ne se sont jamais doutés qu'il y ait une » conscience publique. »

Mais, qui vous dit que ces gens soient sans tache, obstiné bonhomme ? Nous vous disons simplement que la République n'en est pas pour cela plus pure, ni moins laide, ni moins repoussante.

En vérité, ce vieux-là ne s'est jamais douté qu'il n'y voyait que du bleu et des « parbleu ! »

Depuis longtemps, « frère et ami, » la majorité des Français, dont vous dédaignez le bon sens, connaît et redoute 93, 48 et 70.

Les proscriptions, les violences et les assassinats de 93 sont de l'histoire.

48 avec ses esprits forts, poussant à la communauté des femmes, au partage des biens et au nivellement de toutes les classes, a fait peur aux bons époux, aux légitimes propriétaires et aux citoyens ayant rang, fortune ou talent. Il semble que le citoyen Liberius n'a rien à perdre de tout cela.

Quant à 70, nous n'avons pas l'ombre d'un doute sur sa valeur. Personne qui ne se rappelle la fraîcheur du tableau. En haut régnaient l'ignorance la plus crasse et la démente la plus éclatante : les Jules à Paris, Crémieux à Tours, Gambetta à Bordeaux. Ils étaient fils des immortels principes, adorés de notre vieillard ; ils ont été aussi les avant-coureurs-nés de la Commune, qui a eu pour elle tous les journaux républicains d'alors.

Au fond de lui-même, le vieux Liberius est dans l'admiration de ces choses, qui n'ont point réussi encore à nous « racheter de l'asservissement, de l'abrutissement et de l'aliénation. » Cette admiration d'un aveugle sans âme ne nous cause ni joie, ni tristesse ; elle ne nous étonne pas non plus ; nous en connaissons tant qui ont un goût extraordinairement développé pour les bonnes places et pour les nippes : la libre-pensée ne s'élève pas plus haut.

En Liberius, elle a pourtant voulu monter jusqu'à Dieu pour lui reprocher son « oisiveté » avant la création de ce monde. Elle a voulu argumenter contre le miracle. Par malheur, la philosophie a fait défaut à ce philosophe.

Il ignore ce que c'est que Dieu, en qui il prétend « croire. » Le temps et l'éternité sont pour lui deux mots qu'il ne peut comprendre à moins d'un miracle ; et il n'en veut pas.

Il trouve que le bon Dieu est le roi des oisifs, parce qu'il ne « lui » reconnaît pas d'autre moyen de s'occuper que celui de créer. Il croit sans doute que le bon Dieu est aussi pauvre que lui.

Dieu se suffit à lui-même, et il savait depuis longtemps les reproches que lui adresseraient les libres-penseurs et Liberius en particulier. Et cette prescience divine n'a pu le déterminer à créer sans relâche, pour éviter l'attaque à la plume d'un vieillard si mortel.

Ce philosophe croit le miracle impossible, parce qu'il est la preuve, dit-il, que « Dieu ne tient pas à ses lois immuables. » Imaginez-vous Liberius riche et doué d'un bon cœur ; il voit un frère et ami qui lui tend la main, et qui va mourir, faute de linge et de bouillon ; il fournit de tout. En concluez-vous que ce bon vieux ne tient ni à son linge, ni à son bouillon ; qu'il n'a pu aller contre les lois de la « propriété inaliénable ; » qu'il devait, en bon propriétaire, conserver son linge et son bouillon, pour rester dans la règle ?

Il répondra qu'il est maître de son bien, —

et Dieu aussi, plus même que Liberius, qui lui doit la vie et une si longue vieillesse.

Dieu a créé ce monde qui n'est nullement « nécessaire. » Il sait de toute éternité ce qui s'y passera, ce qu'il y fera, et quelle sera sa fin. La création est donc sous la main toute puissante de Dieu ; et quand sa Providence le voudra, les lois « contingentes, » qui devront être suspendues, le seront, et il en sera glorifié, et rien n'en sera troublé, si ce n'est Liberius et ses semblables.

Essayez donc, ô Liberius, libre-penseur, vieillard et « soi-disant » philosophe, essayez donc de vous persuader qu'il y a chez vous un côté fort plaisant que votre obstination ne pourra améliorer.

Fasse le Ciel qu'un beau jour il vous soit accordé de quitter les « rocs convulsionnés » et « le lac artificiel » du Moulin-l'Abbé pour les bords bruyants du Gave, qui bouillonne au pied des célèbres grottes Massabielle.

C'est là que l'on rencontre la joie, le mouvement et la vie ; l'air y est embaumé, les montagnes remplies de saints échos, et les nuits pleines de lumière. L'aveugle n'y a-t-il pas recouvré la vue ; le boiteux n'y a-t-il pas été redressé, et des radicaux touchés jusqu'aux larmes et convertis ? Des milliers de poitrines brûlantes, saisies d'un frémissement divin, en ont rendu témoignage ; les simples et les savants ont crié à Notre-Dame de Lourdes : Vierge immaculée, bénédiction pour les femmes françaises ! Vierge immaculée, ayez pitié des impies ! Sauvez, sauvez Rome et la France !

Et « la conscience publique » sent qu'elle sera exaucée. Déjà la Révolution recule, déjà l'horizon s'éclaircit, et bientôt, nous l'espérons, il nous sera donné de voir la paix, l'honneur et la gloire, que Dieu donnera à une société qui revient à l'amour et à l'adoration.

Le vieillard Liberius le verra sans doute, et peut être sera-ce pour lui une dernière grâce d'en haut. CÆLESTIUS.

Dernières Nouvelles.

La commission de permanence s'est réunie hier à 4 heures 1/4. Tous les membres qui la composent étaient présents. Le bureau était composé de M. Buffet, président ; de MM. Desjardins, Grivard, secrétaires ; de M. Baze, questeur.

A l'ouverture de la séance, M. Buffet prend la parole pour se plaindre de la façon dont certains journaux avaient interprété, dans le compte rendu de la réunion précédente, ses paroles en lui attribuant avec une intention malveillante l'initiative de la question soulevée par M. Baze au sujet de la composition de la commission et du nombre nécessaire de membres présents pour que les votes soient valables.

L'amiral Saisset prend la parole pour demander que la commission publie un compte rendu sténographique.

MM. de Mahy, Laboulaye, de Rainneville, Journault, prennent part à la discussion.

MM. Buffet et Baze s'opposent à la proposition de l'amiral Saisset, en exposant que la commission n'est pas compétente pour prendre une décision qui regarde seule l'Assemblée nationale.

M. Baze donne des détails sur la commission de permanence de 1848.

M. Desjardins demande que l'on passe à l'ordre du jour.

MM. de Broglie et Beulé sont introduits à deux heures et demie.

Les membres de l'opposition interpellent le gouvernement sur l'état de siège du département des Vosges. M. Beulé répond énergiquement. La séance continue et semble devoir être animée.

Le conseil des ministres s'est préoccupé des menées des commerçants en grains, qui, par de faux bruits sur le résultat de la récolte et du chiffre de l'approvisionnement, font monter le prix du pain.

Il serait question d'appliquer à ces agitateurs les articles 419 et 420 du code pénal.

Le conseil des ministres n'a encore rien décidé à cet égard.

Pour les articles non signés : P. GODART.

GENNES. — Le Maire de la commune de Gennes prévient que l'assemblée dite de la Saint-Louis aura lieu le 31 août.

Les marchands étalagistes y trouveront aide et protection.

Jeux divers, mât de cocagne, et, au clocher Saint-Eusèbe, feu d'artifice tiré par M. Vincent, d'Angers.

THOUARCE. — Dimanche prochain, 31 août, aura lieu, à Thouarcé, une grande fête musicale, organisée par la musique de Thouarcé (dite la Lyre Thouarcéenne), avec le concours des musiques de Brissac, le Champ, Faye, Joué-Etiou, Louerre, Saint-Mathurin, la Salle-de-Vihiers, et celui des sages-pompier.

Le soir, à la suite du banquet, concert, puis retraite aux flambeaux exécutée par toutes les sociétés réunies.

Fête vénitienne: illuminations, flammes de Bengale et fusées volantes.

Il a été trouvé un BRACELET d'une certaine valeur.

S'adresser, pour le réclamer, à M. Halbert, professeur de musique, rue du Pavillon, n° 3.

LIBRAIRIE HACHETTE ET C^o,

boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

Le Dictionnaire de la langue française, par E. LITRE, de l'Académie française, ouvrage entièrement terminé, est publié en livraisons à 1 fr.

L'ouvrage complet formera 110 livraisons. Il paraît un fascicule le samedi de chaque semaine, depuis le 15 février 1873.

Le 29^e fascicule, DEV à DIS est en vente.

L'ILLUSTRATION, JOURNAL UNIVERSEL.

N° 1594. — 23 août 1873.

Texte: Histoire de la semaine. — Courrier de Paris, par M. Philibert Audebrand. — Nos gravures: Frohsdorff; — Reconstruction de la colonne Vendôme; — Le grand escalier d'honneur du nouvel Opéra; — *Marché d'Anvers*; — Entrée des Français à Pont-à-Mousson; — Inauguration de la statue de lord Cochrane; — L'ouragan de Nîmes. — La Cage d'or, nouvelle, par M. G. de Cherville (suite). — Les Théâtres. — Bulletin bibliographique. — Bigarrures anecdotiques: l'esprit de parti (suite). — Histoire de la Colonne, par M. Jules De-menthe (deuxième article).

Gravures: Le château de Frohsdorff; vue prise du côté de la façade principale. — La reconstruction de la colonne Vendôme: redressage des pièces de la colonne dans l'usine de MM. Mondouit et Bechet; — L'ajustage des pièces. — Le nouvel Opéra: état actuel des travaux dans l'escalier d'honneur. — *Marché à Anvers* (XVIII^e siècle), d'après le tableau de M. Hugo Salmson. — L'évacuation: entrée des troupes françaises à Pont-à-Mousson. — Valparaiso: inauguration de la statue de lord Cochrane. — L'ouragan du 9 août à Nîmes. — Échecs. — Rébus.

APPEL AUX POÈTES.

Le onzième concours poétique ouvert à Bordeaux le 15 août, sera clos le 1^{er} décembre 1873. Six médailles seront décernées.

Demander le programme, qui est adressé franco,

à M. Evariste CARRANCE, président du Comité, 92, route d'Espagne, à Bordeaux (Gironde). — *Affranchir.*

Sous ce titre collectif: **LE PROCÈS DES CÉSARS**, M. BEULÉ a publié chez les éditeurs Michel Lévy frères quatre beaux volumes in-8°, formant chacun un ouvrage à part, dont voici les titres:

- Auguste, sa famille et ses amis (1^{re} édition);
- Le Sang de Germanicus (3^e édition);
- Tibère et l'héritage d'Auguste (3^e édition);
- Titus et sa dynastie (2^e édition).

LE PROCÈS DES CÉSARS, intenté par M. Beulé, est la condamnation du césarisme, auquel l'éminent historien, armé des puissantes ressources de l'érudition et de l'archéologie, qui lui sont si familières, a porté des coups implacables et décisifs dans ces quatre volumes dont on n'a pas oublié l'immense et légitime retentissement quand ils parurent sous l'Empire.

SANTÉ A TOUS rendue sans médecine par la délicieuse farine de Santé de Du Barry, de Londres, dite:

REVALESCIÈRE

Vendue maintenant en état torréfié, elle n'exige plus qu'une seule minute de cuisson.

Toute maladie cède à la douce *Revalescière de Barry*, qui rend santé, énergie, digestion sommeil. Elle guérit, et sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, pyssenterie, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète,

faiblesse, phthisie, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 74.000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc.

N° 61 224.

Saint-Romain-des-Illes, 27 novembre.

La Revalescière Du Barry a produit sur moi un effet vraiment extraordinaire. Dieu soit béni; elle m'a guéri de 18 ans de sueurs nocturnes, d'irritation horrible de l'estomac, et d'une mauvaise digestion. Il y a dix-huit ans que je n'ai pas eu un bien-être comme celui que je possède actuellement. J. COMPARET, curé.

Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecines. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — Les Biscuits de Revalescière qu'on peut manger en tous temps se vendent en boîtes de 4 et 7 francs. — La Revalescière chocolatée rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25; de 57 6 tasses, 60 fr., ou environ 100. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Balance, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — DU BARRY ET Co., 26, place Vendôme, Paris.

LES FRÈRES MAHON médecins spéciaux obtiennent mille guérisons par an; terme moyen. — Maladies de la peau et du cuir chevelu, teignes, dartres, démangeaisons, chute des cheveux, etc. Le docteur M. Mahon fait sa visite à l'hôpital d'Angers le dernier dimanche de chaque mois, et il reçoit le même jour les malades particuliers à l'Hôtel d'Anjou, à Angers, de midi à trois heures. Dépôt à Angers, à la pharmacie MEXIERE, place du Pilori.

P. GODET, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 AOUT 1873.

| Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. | Valeurs au comptant. | Dernier cours. | Hausse | Baisse. |
|--|----------------|--------|---------|---|----------------|--------|---------|------------------------------------|----------------|--------|---------|
| 3 % jouissance 1 ^{er} juin. 72. | 57 75 | » | » | Crédit Foncier, act. 500 f. 250 p. | 780 | » | » | C. gén. Transatlantique, j. juill. | 290 | » | » |
| 4 1/2 % jouiss. mars. | 83 60 | » | » | Soc. gén. de Crédit industriel et comm., 125 fr. p. j. nov. | 660 | » | » | Canal de Suez, jouiss. janv. 70. | 422 50 | 1 25 | » |
| 4 % jouissance 22 septembre. | 70 | » | » | Crédit Mobilier | 382 50 | 2 50 | » | Crédit Mobilier esp., j. juil et. | 421 25 | » | 2 50 |
| 5 % Emprunt 1871 | » | » | » | Crédit Foncier d'Autriche | 880 | » | » | Société autrichienne, j. janv. | » | » | » |
| Emprunt 1872 | 91 90 | » | » | Charentes, 400 fr. p. j. août. | 350 | » | » | OBLIGATIONS. | | | |
| — libéré | 91 40 | » | 02 | Est, jouissance nov. | 515 | » | 1 25 | Orléans | 275 50 | » | » |
| Dép. de la Seine, emprunt 1857 | 212 | » | » | Paris-Lyon-Méditerranée, j. nov. | 9 7 50 | 5 | » | Paris-Lyon-Méditerranée | 271 | » | » |
| Ville de Paris, oblig. 1855-1860 | 410 | » | » | Midi, jouissance juillet. | 96 75 | 1 25 | » | Est | 269 75 | » | » |
| — 1865, 4 % | 445 | » | » | Nord, jouissance juillet | 1018 75 | 13 75 | » | Nord | 273 75 | » | » |
| — 1869, 3 % t. payé. | 283 25 | » | » | Orléans, jouissance octobre. | 850 | » | » | Ouest | 271 75 | » | » |
| — 1871, 3 % 70 fr. payé. | 252 50 | 1 | » | Ouest, jouissance juillet, 65. | 321 50 | » | » | Midi | 276 | » | » |
| Banque de France, j. juillet. | 422 56 | » | 12 50 | Vendée, 250 fr. p. j. juill. | 95 | » | » | Deux-Charentes | 256 | » | » |
| Comptoir d'escompte, j. août. | 548 75 | 6 25 | » | Compagnie parisienne du Gaz. | 712 50 | 5 | » | Vendée | 237 50 | » | » |
| Crédit agricole, 200 f. p. j. juill. | 460 | 1 25 | » | Société Immobilière, j. janv. | 13 | » | » | | | | |
| Crédit Foncier colonial, 250 fr. | 372 50 | » | » | | | | | | | | |

GARE DE SAUMUR (Service d'été, 5 mai).

DEPARTS DE SAUMUR VERS ANGEPS.

| | | | | |
|--|---|----|---|----------------------|
| 3 heures 09 minutes du matin, express-poste. | 6 | 45 | — | (s'arrête à Angers). |
| 9 — 02 — — omnibus. | 1 | 33 | — | soir, — |
| 4 — 13 — — express. | 7 | 27 | — | omnibus. |

DEPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

| | | | | |
|--|----|----|---|----------------|
| 3 heures 03 minutes du matin, omnibus-mixte. | 8 | 20 | — | omnibus. |
| 9 — 50 — — express. | 12 | 38 | — | soir, omnibus. |
| 4 — 44 — — — | 10 | 30 | — | express-poste. |

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 34 s.

RETRAIT DE CAUTIONNEMENT.

M. BAUDRY ancien notaire à Varennes-sous-Montsoreau, étant dans l'intention de retirer son cautionnement, fait la présente déclaration, conformément à la loi. (546)

Etudes de M^e BEAUREPAIRE, avoué-licencié à Saumur, et de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

VENTE Aux enchères publiques, D'UNE MAISON ET DÉPENDANCES.

Situées à Montreuil-Bellay, rue des Forges. L'adjudication aura lieu le dimanche 21 septembre 1873, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay.

On fait savoir: Qu'en vertu d'un jugement rendu sur requête par le tribunal civil de Saumur, le 16 août 1873, enregistré; ledit jugement homologuant une délibération du conseil de famille de la mineure Augustine Jeanne Ballu, ci-après nommée, tenue devant M. le juge de paix de Montreuil-Bellay, le 5 août 1873;

Et à la requête de M^{me} Jeanne-Augustine Piquet, veuve de M. Michel Ballu, couturière, demeurant commune de Montreuil-Bellay; Agissant au nom et comme tutrice naturelle et légale de M^{lle} Augustine-Jeanne Ballu, sa fille, issue de son mariage avec M. Michel Ballu, ci-dessus nommé; Ayant pour avoué constitué M^e Charles-Théophile Beaurepaire, avoué près le tribunal civil de Saumur,

demeurant dite ville, rue Cendrière, n° 8;

En présence, ou lui dûment appelé, de M. Louis Aubert, propriétaire cultivateur, demeurant à Bron, commune du Coudray Macoquard;

Il sera procédé, le dimanche 21 septembre 1873, heure de midi, en l'étude et par le ministère de M^e Galbrun, notaire à Montreuil-Bellay, commis à cet effet, à la vente aux enchères publiques de l'immeuble ci-après désigné.

BÉSIGNATION.

Une maison, sise à Montreuil-Bellay, rue des Forges, comprenant une chambre basse à cheminée, une chambre haute, anti-chambre, grenier sur le tout; cour derrière la maison, dans laquelle se trouve un baogar, une cave et un pressoir garni de ses ustensiles; le tout compris au n° 543, section II du plan cadastral, jouissant au nord et au couchant M. Voland, au levant M. Delaunay et au midi la rue des Forges.

Mise à prix: dix-huit cents francs, ci. 1.800 fr.

Tous frais de poursuites de vente, et même ceux d'adjudication, enregistrement et honoraires, à la charge de la mineure. L'acquéreur n'aura à payer que le montant de l'adjudication.

S'adresser, pour les renseignements:

- 1^o A M^e GALBRUN, notaire à Montreuil-Bellay;
- 2^o A M^e BEAUREPAIRE, avoué à Saumur.

Dressé par l'avoué soussigné, à Saumur, le 28 août 1873. Enregistré à Saumur, le 29 août 1873, 1^{er} c^o. Reçu un franc quatre-vingt centimes, dixèmes compris. (547) Signé: PALUSTRE.

A CEDER FONDS DE CIRIER.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE PAR LOTS, UN JARDIN

En face de la Gare des marchandises, à Saumur. S'adresser à M. NANCÈUX. (297)

A VENDRE En un ou deux lots, 108 PEUPLIERS SUISSES ET 18 PEUPLIERS

Le tout prairie de Nonnes, commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent. S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent, ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

A AFFERMER

Pour entrer en jouissance le 1^{er} novembre 1874.

LA FERME DE LA SAGETTERIE Commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent.

LA FERME DE LA CHIPAUDIÈRE Même commune. S'adresser à M. DE LA FRÉGEOLIERE, au château de Saint-Florent ou à Gustin NAU, garde, à Rou-Marson.

A VENDRE D'OCCASION, UN LANDAU

A essieu patent, avec une belle paire de harnais, bouclerie plaquée argent; DEUX CHEVAUX de carrosse, de huit à neuf ans, s'attelant parfaitement. S'adresser chez M. FLORISSON, carrossier, rue d'Orléans, n° 71.

A VENDRE

UNE GRANDE VOITURE Une FOURGON **DEUX MACHINES A VAPEUR** Système Hermann-Lachapelle. Trois chevaux de force. S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

BEAUX BILLARDS Avec leurs accessoires. S'adresser à M. François PENCHER, à Saumur. (195)



ENGRAIS RICHE BONDY DE la Compagnie Anglaise des Engrais

DOSAGE GARANTI 5 à 60/0 d'azote; 10 à 120/0 d'acide phosphorique assimilable. Prix: 30 fr. les 100 kilos, livrables à Bondy. FACILITÉ DE PAIEMENT. Tr. PILTER, agent général, 68, quai Jemmapes, Paris.

Changement de Domicile.

M. DURAND

ARQUEBUSIER, Rue d'Orléans, 7, ancienne maison Marchand, A SAUMUR,

A l'honneur d'informer sa clientèle que, pour cause d'agrandissement, il vient de transférer son établissement rue d'Orléans, 7, maison Marchand. Fusils LeFaucheux et à baguette, carabines Flobert, revolvers en tous genres et de tous modèles, etc. Grand choix d'articles de chasse. Entretien de poudre et de plomb. Réparations et mises à neuf de toutes espèces d'armes. Grand dépôt de feux d'artifice.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.